



+ RAA

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 18
Excusés : 8
Absente : 2
Procurations : 7

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 juillet 2019

Délibération n° 2019/07/102 - 9 - Approbation de l'acquisition par la Commune de TONNEINS d'une parcelle cadastrée section ZN N° 468, située lieudit Poville à Tonneins, en vue de l'élargissement du chemin de la Tuque du Maréchal 47400 Tonneins

L'an deux mille dix-neuf et le deux juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 juin 2019.

Etaient présents : Monsieur RINAUDO – Monsieur BARBAS - Madame BORDES - Madame KULTON - Monsieur LAUMET – Monsieur BRESOLIN - Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET - Monsieur CRISTOFOLI - Monsieur GAIDELLA – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Madame POUYDESSEAU - Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT - Madame LAMARQUE

Excusés : Madame LOUBIAT-MOREAU – Madame VIDALIE – Madame LE CHARPENTIER – Madame FELLET – Madame TACCO - Monsieur BOUCHAUD – Madame BOTTECCHIA – Monsieur JEMAIN

Absentes : Madame PUJOLE – Madame VESQUE

Ont donné procuration :

- Madame LOUBIAT-MOREAU à Madame KULTON
- Madame VIDALIE à Madame ROUBET
- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Madame FELLET à Monsieur BARBAS
- Monsieur BOUCHAUD à Monsieur LAOUANI
- Madame BOTTECCHIA à Madame POUYDESSEAU
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,

Il est exposé à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section ZN N° 468 d'une superficie de 400 m², en vue de l'élargissement du chemin de la Tuque du Maréchal 47400 Tonneins.

Il s'agit d'une régularisation, dans la mesure où la commune est déjà propriétaire de la parcelle mitoyenne cadastrée section ZN N° 464.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Article 1 – APPROUVE le principe de l'acquisition par la Commune de Tonneins de la parcelle cadastrée section ZN N° 468 d'une superficie de 400 m² (voir plan ci-joint), appartenant à :

- MME CORSAN MARIE ANTOINETTE GERMAINE, Né(e) AUFSCHEIDER (usufruitière),
- MME CORSAN JANE MARIE-CHRISTINE (nue -propriétaire), résidant toutes deux au 3, rue Emile Zola 47400 TONNEINS.

Article 2 – FIXE le prix de vente à 1 € (un Euro).

Article 3 – APPROUVE les conditions de la vente qui sont les suivantes :

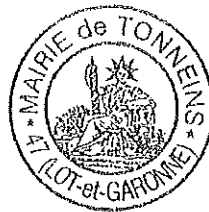
La Commune règlera les frais d'acte notarié et d'enregistrement aux Hypothèques.

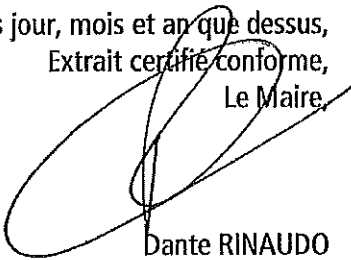
Article 4 – DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 4 juillet 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,




Dante RINAUDO